

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

52 Faubourg de Villeperrot - 89140 Pont sur Yonne

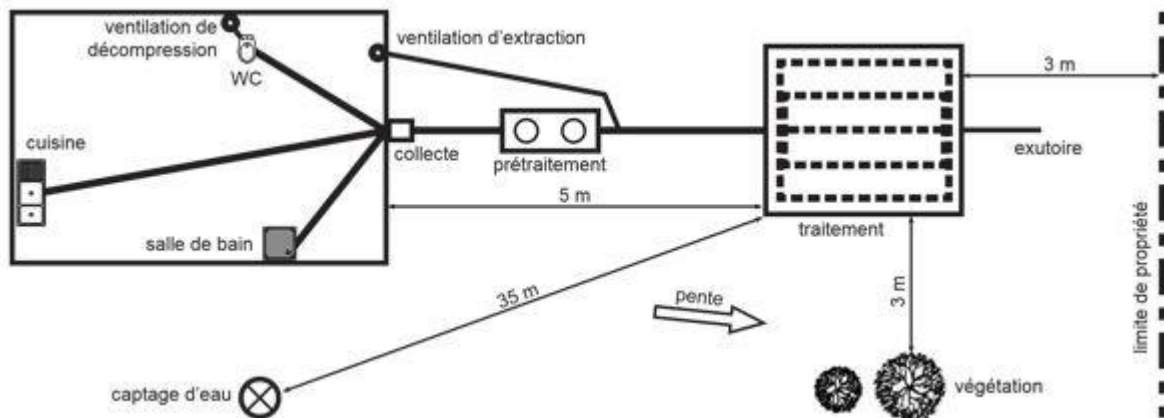
Tél : 03.86.67.21.46 - 06.47.30.78.78

Email : service.spanc@ccyn.fr

### Pièces à fournir

- 1) La présente demande complétée et signée.
- 2) Un plan de situation (1/25000 à 1/10000).
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
  - . La position de l'habitation (future ou existante), des limites de propriété et des habitations voisines. .
  - L'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire...)
  - . La position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m. .
  - Le sens de la pente du terrain.
- 4) Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

Exemple de plan type à fournir :



Date de la demande :

Nature du projet :  Permis de construire  Déclaration de travaux  Réhabilitation de l'assainissement

### Lieu d'implantation des travaux

Adresse :

Commune :

Code postal :

N° parcelle cadastrale :

Superficie totale de la parcelle :

Superficie disponible pour l'assainissement :

## Demandeur

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse **actuelle** :

Commune :

Code postal :

Téléphone :

(obligatoire)

Adresse mail :

(obligatoire)

## Caractéristiques de la construction

**Maison d'habitation individuelle** :  Habitation principale  Habitation secondaire  Location

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres :

**Autres types de locaux** (préciser) :

Nombre de personnes fréquentant l'établissement :

## Caractéristiques du terrain

Pente du terrain :  Faible (< 5 %)  Moyenne (entre 5 et 10 %)  Forte (> 10 %)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale  Sable  Roche calcaire (craie)  Roche granitique  Argile

Observations :

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m du fond du système d'assainissement prévu ?  Oui  Non

Existe-t-il un captage d'eau (puits...) dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement prévu ?  Oui  Non

Si oui : est-il utilisé pour la consommation humaine ?  Oui  Non

Observations :

## Installateur prévu pour le dispositif d'assainissement non collectif

Entrepreneur

Moi-même

Nom :

Adresse :

Téléphone :

## Choix de la filière d'assainissement non collectif

(voir le guide de l'Assainissement non collectif - téléchargeable sur le site [www.cc-yonne-nord.fr/spanc](http://www.cc-yonne-nord.fr/spanc))

Si une étude particulière a été réalisée, joindre le rapport d'étude.

### 1) Dispositif de prétraitement

Fosse toutes eaux : Volume :  $m^3$  Distance par rapport à la maison : **entre 2 m et 10 m maxi**

Autre (joindre un descriptif du dispositif) :

Est-il prévu d'immobiliser la fosse ou la micro station par une dalle d'amarrage ?  Oui  Non

Des puits de décompression sont-ils prévus ?  Oui  Non

Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  Oui

Non

### 2) Dispositif de traitement (Si le prétraitement est une micro station ou équivalent, passez directement au paragraphe

#### 3) Sol perméable (infiltration dans le sol)

Tranchées d'épandage : Longueur :  $m$  Nombre de tranchées

:  Filtre à sable vertical non drainé : Surface :  $m^2$

#### Sol imperméable

Filtre à sable vertical drainé : Surface :  $m^2$

#### Sol avec remontées de nappes ou sol inondable

Terre d'infiltration

Surface à la base :  $m^2$  et surface au sommet :  $m^2$  Semi-

enterré :  Oui  Non

#### Le traitement est-il positionné à au moins :

5 mètres de toute fondation :

3 mètres de tout arbre :

3 mètres des limites de la parcelle :

### 3) Exutoire (les puisards sont interdits)

Type d'exutoire  Cours d'eau  Fossé  Réseau d'eaux pluviales

Tunnel d'infiltration  Autre (précisez) :

Dans le cas d'un rejet hors de la propriété, une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire doit être fournie.

### 4) Relevage éventuel

Nécessité d'une pompe de relevage :  Oui  Non

Emplacement de la pompe :  Avant prétraitement  Sortie prétraitement  Après traitement

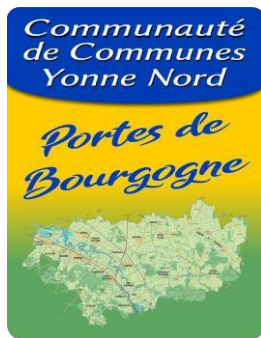
### 5) Confirmer la lecture et prise en compte des points suivants en cochant les cases.

Si la fosse est située à plus de 10 mètres de la maison, un bac dégraisseur est obligatoire.

Un regard de collecte en sortie de maison est obligatoire.

Les ventilations amont et aval de la fosse sont obligatoires et doivent sortir à l'air libre au-dessus du toit (munies d'un chapeau de ventilation pour l'amont et d'un extracteur pour l'aval).

Les aérateurs à membranes ne sont pas acceptés)



## Assainissement non collectif Demande d'installation d'un dispositif

### Service Public d'Assainissement Non Collectif

52 Faubourg de Villeperrot - 89140 Pont sur Yonne  
Tél : 03.86.67.21.46 - 06.47.30.78.78

Email : [service.spanc@ccyn.fr](mailto:service.spanc@ccyn.fr)

#### Engagement

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- Ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- Réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **Prévenir le SPANC avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs (dans le cas contraire aucun certificat de conformité ne pourra être délivré.) Le propriétaire sera dans tous les cas facturé.**
- Payer la redevance selon tarifs fixés par délibération (231€),
- Avoir pris connaissance du règlement du service, téléchargeable sur le site [yonne-nord.fr/assainissement-non-collectif](http://yonne-nord.fr/assainissement-non-collectif)

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature **OBLIGATOIRE** du propriétaire :

**PARTIE RESERVEE AU SPANC, NE PAS REMPLIR**

#### Proposition d'avis du contrôleur

Date et nom du contrôleur :

#### DOSSIER :

AVIS FAVORABLE     AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES     AVIS DEFAVORABLE

Commentaires :

#### Validation de la proposition du contrôleur

M. le Président de la Communauté de Communes Yonne Nord

Pour le Président, par délégation, le Vice-Président M. CHISLARD PATRICK

Date et signature :